

**COMPTE ADMINISTRATIF**  
**POUR L'EXERCICE 2023**

## Sommaire

<b>I.</b>	<b>Equilibre financier du compte administratif 2023</b> .....	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Détails des recettes de fonctionnement</b> .....	<b>7</b>
A.	Recettes générées par les services municipaux (Chapitre 70) .....	7
1.	Direction des sports .....	7
2.	Directions culturelles .....	8
3.	Direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse .....	9
4.	Occupation du domaine public .....	9
B.	Impôts et taxes (Chapitre 731).....	11
1.	Fiscalité directe.....	11
2.	Fiscalité indirecte .....	11
3.	Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutations : 973k€ (1,3M€ en 2022).....	11
4.	La taxe locale sur la consommation finale d'électricité : 1,01k€ (726k€ en 2022) .....	12
5.	La taxe locale sur la publicité extérieure : 71,7k€ (81,6k€ en 2022) .....	12
6.	Mécanismes de garanties de ressources .....	12
C.	Ressources extérieures .....	13
1.	Ressources intercommunales (Chapitre 73) .....	13
2.	Péréquation horizontale (Chapitre 73) .....	13
3.	Péréquation verticale (Chapitre 74).....	14
D.	Autres recettes .....	15
<b>III.</b>	<b>Détails des dépenses de fonctionnement</b> .....	<b>17</b>
A.	Directions supports .....	17
1.	Ressources humaines .....	17
2.	Finances .....	18
3.	Autres services .....	19
B.	Directions techniques .....	19
1.	Gestion du patrimoine .....	19
2.	Jardins et cadre de vie .....	20
C.	Direction de l'aménagement .....	20
D.	Direction des affaires immobilières .....	20
E.	Direction des sports .....	20
F.	Direction éducation, enfance et jeunesse .....	21
G.	Direction démocratie participative et citoyenne .....	21
H.	Directions de l'évènementiel et de la vie associative.....	22
1.	Evènements gérés par le service .....	22
2.	Vie associative.....	23
I.	Communication .....	25
J.	Directions culturelles .....	25
<b>IV.</b>	<b>Les recettes d'investissement</b> .....	<b>27</b>
A.	Subventions d'équipements .....	27
B.	Autres ressources propres d'investissement .....	27
1.	FCTVA.....	27
2.	Autres recettes.....	27
<b>V.</b>	<b>Les dépenses d'investissement</b> .....	<b>28</b>

# I. Equilibre financier du compte administratif 2023

NB : les chiffres ci-dessous ont été « retraités » afin d'éliminer certaines dépenses et recettes à caractère exceptionnel des différents exercices (exemple : cessions d'immobilisations).

Lecture des ordres de grandeur :

M€ : millions d'euros

k€ : milliers d'euros

L'exercice 2023 continue d'être marqué par le contexte inflationniste qui touche tant les dépenses de la Ville par son impact sur les tarifs de l'énergie et les coûts des produits courants, que les recettes de la Ville par les conséquences inhérentes à l'évolution des marchés financiers et du coût de la vie sur nos usagers.

Dans un climat économique contraint, le budget 2023 a été mis en œuvre autour de deux axes forts : les dépenses nécessaires à l'exercice des missions courantes de la collectivité et le développement des politiques publiques définies pour le mandat.

Le compte administratif 2023 est ainsi le reflet de ces actions et de leurs impacts financiers.

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

**Les dépenses réelles de fonctionnement** consolidées ont atteint en 2023 un montant de 58,2 M€ contre 57 M€ en 2022, soit une augmentation de +2,19%.

Malgré le contexte inflationniste, les dépenses de fonctionnement évoluent moins vite que l'inflation annuelle de 4,9% constatée en 2023.

Une partie de la variation des dépenses est due au coût de l'énergie qui a progressé en 2023. La mise en œuvre du plan énergie a permis de limiter l'impact budgétaire.

L'inflation subie par les produits courants et denrées alimentaires a également fortement contribué à l'augmentation de nos charges de fonctionnement.

Enfin après une forte augmentation en 2022, les charges de personnel connaissent à nouveau une variation conséquente en 2023 : +1,5M€, soit +4,80% (+9,09% en 2022). Cette variation doit être analysée au regard d'un contexte inflationniste qui impacte considérablement les ressources humaines même si ces « coups de pouce » sont favorables aux agents. Les choix de la Ville vis-à-vis de son personnel expliquent également la hausse des dépenses.

Dans le même temps, le travail mené pour maintenir le cap des orientations définies lors du vote du budget primitif a porté ses fruits. Il permet de contenir l'évolution de la masse salariale.

**Du côté de la dette**, la Ville continue à se désendetter. Les frais financiers diminuent de -2,71%. En 2023, un emprunt de 3,5M€ avait été inscrit lors du vote du budget primitif mais n'a pas été souscrit. Cette situation s'explique par la perception de recettes ponctuelles et l'augmentation moins forte qu'envisagée des coûts de l'énergie. La Ville s'est ainsi désendettée à hauteur de 3,7M€.

**Les recettes réelles de fonctionnement consolidées** (hors cessions et rattachements) sont en augmentation de +7,96 %, passant de 62,9M€ à 67,9M€.

La hausse des recettes doit être interprétée au regard de produits propres à l'exercice 2023 à hauteur de 3M€. A périmètre constant l'augmentation serait de +2M€, soit +3,19%.

L'augmentation en 2023 des bases forfaitaires (+1,5M€) est la principale cause de variation de nos recettes. L'ajustement de certaines dotations ou taxes expliquent le reste.

Face à ces quelques recettes dynamiques, les autres sources de financement évoluent peu ou sont marquées par les effets du contexte économique national. Ainsi les produits des services évoluent très légèrement (+80k€), les droits de mutation perdent quant à eux -376k€.

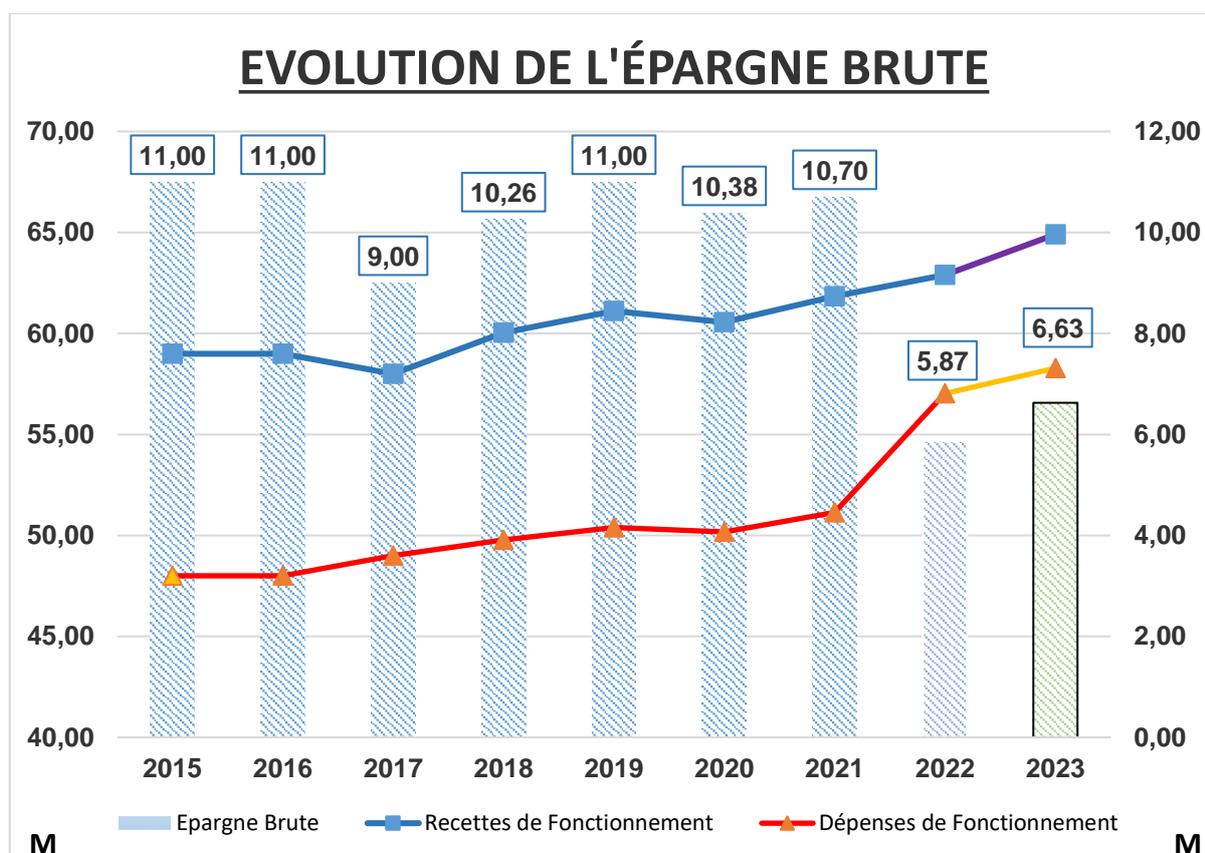
Les soutiens financiers de nos partenaires institutionnels se sont, quant à eux, maintenus au même niveau.

**L'épargne de gestion** (solde entre les recettes et les dépenses de gestion) exprime le surplus sur le fonctionnement courant avant intégration des frais financiers.

Ce solde progresse de +10,91%, soit +733k€. Après la forte baisse constatée en 2022, la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement a permis de maintenir un niveau d'épargne dans un contexte économique 2023 encore contraint par les charges de personnel et les charges de gestion courantes.

**L'épargne brute** mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement après paiement des intérêts d'emprunt. Elle s'élève à 6,6 M€ en 2023, soit +756k€ par rapport à 2022.

**L'épargne nette**, qui mesure l'autofinancement net dégagé pour financer l'investissement après prise en charge du remboursement en capital de la dette, atteint 2,9 M€ contre 2,2 M€ en 2023, soit +716k€.



**Les dépenses réelles d'investissement** (hors dette) s'élèvent à 12,13 M€ en 2023, en diminution de -1,2M€ par rapport à 2022. Une baisse qui s'explique par le calendrier d'exécution des projets.

**Les recettes réelles d'investissement**, essentiellement composées du fonds de compensation de la TVA et de subventions d'investissement, totalisent 4,4M€ avant intégration du résultat de fonctionnement

N<sup>-1</sup> (-200k€ par rapport à 2022).

Cette baisse est liée à la diminution des subventions perçues (-466k€) qui est la conséquence de la mise en œuvre du calendrier d'exécution des travaux.

La reprise des dépenses d'investissement en 2022 se constate dans le FCTVA qui progresse de +281k€.

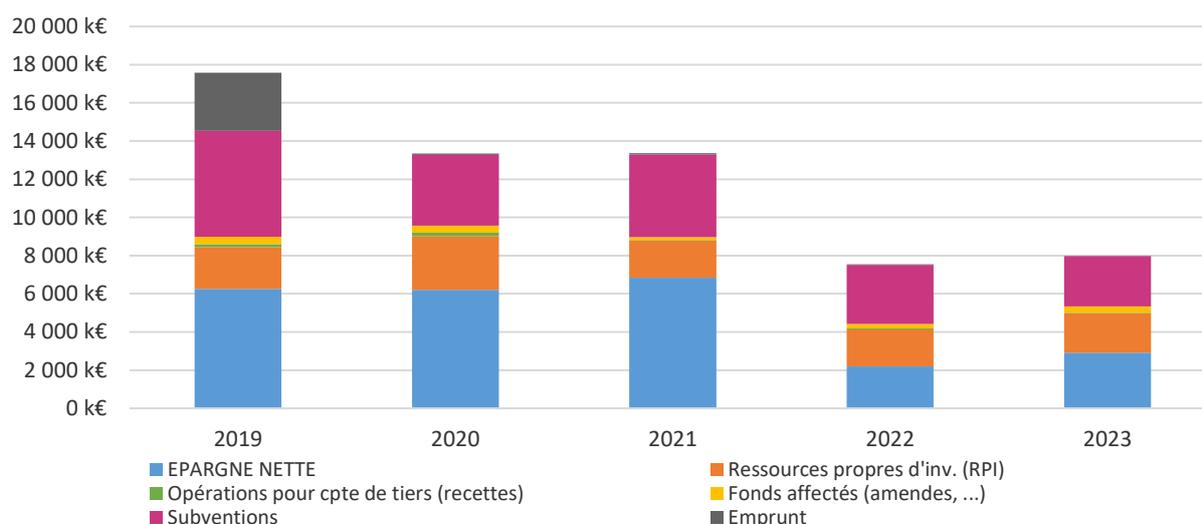
Enfin, la taxe d'aménagement (= taxe sur les travaux soumis à autorisations d'urbanisme) perd la dynamique constatée ces dernières années (-163k€), sans doute au regard du contexte économique sur les marchés financiers.

Malgré la baisse des ressources propres d'investissement, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022. La part de l'autofinancement net est ainsi portée à 24% par rapport à 2022 (16%).

## FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (HORS DETTE)

K€	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>18 301</b>	<b>11 522</b>	<b>12 376</b>	<b>13 335</b>	<b>12 132</b>
Dépenses d'équipement	18 152	11 454	12 342	13 311	12 029
Dépenses directes d'équipement	17 850	11 257	11 896	13 085	11 838
Dépenses indirectes (Fonds de concours et subventions d'équipement)	302	197	446	226	191
Opérations pour cpte de tiers (dépenses)	149	68	33	24	103
<b>Financement de l'investissement</b>	<b>17 585</b>	<b>13 348</b>	<b>13 374</b>	<b>7 543</b>	<b>7 977</b>
Épargne nette N <sup>1</sup>	6 267 k€	6 208 k€	6 837 k€	2 200 k€	2 916 k€
Ressources propres d'inv. (RPI)	2 180 k€	2 816 k€	1 947 k€	1 930 k€	2 048 k€
FCTVA	2 060 k€	2 607 k€	1 447 k€	1 537 k€	1 818 k€
Produits des cessions	0 k€				
Diverses RPI (taxe d'aménagement)	120 k€	209 k€	500 k€	393 k€	230 k€
Opérations pour cpte de tiers (recettes)	149 k€	171 k€	34 k€	51 k€	48 k€
Fonds affectés (amendes, ...)	384 k€	382 k€	154 k€	236 k€	329 k€
Subventions	5 550 k€	3 699 k€	4 325 k€	3 102 k€	2 636 k€
Emprunt	3 055 k€	72 k€	77 k€	24 k€	0 k€
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-716</b>	<b>1 826</b>	<b>999</b>	<b>-5 792</b>	<b>-4 155</b>

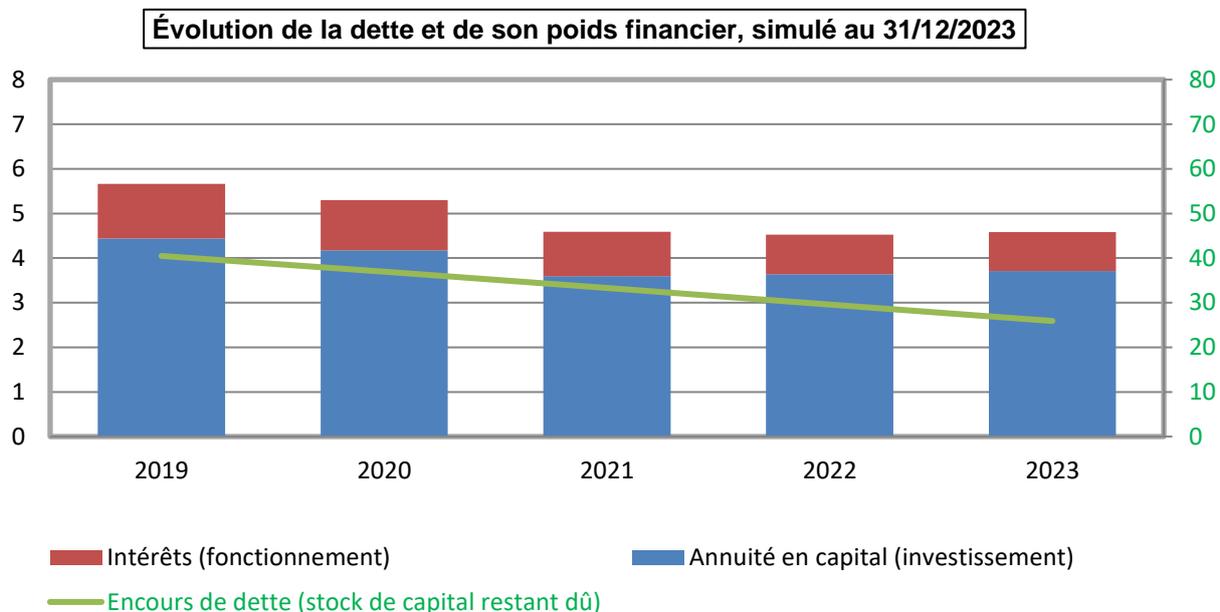
## Evolution des principales recettes



Avec l'absence de contractualisation d'un emprunt, l'**encours de dette** (le montant total du capital restant dû) diminue.

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette s'élève à 25,92 M€. L'encours par habitant, qui a connu un pic à 1 450 € en 2009, se situe à 732€ / habitant en 2022 et est en deçà de la moyenne de la strate (995€ / habitant).

Ce qui compte n'est pas seulement l'évolution de l'encours de dette, c'est aussi l'évolution de la capacité de la Ville à le rembourser. C'est pourquoi on met en rapport cet encours à l'épargne brute pour déterminer la capacité de désendettement (« solvabilité annuelle »).



Cette capacité mesure le nombre d'années d'épargne nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette.

La perte d'épargne brute conduit à relever la solvabilité de la Ville à 3,91 ans contre 5,10 ans en 2022. Pour autant, ce taux reste très inférieur à la moyenne des Villes de la strate qui est de 8 ans.

## II. Détails des recettes de fonctionnement

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Produits des services et du domaine(70)	2 741 725,56 €	2 821 761,11 €	80 035,55	2,92
Impôts et taxes(73)	40 173 379,53 €	13 236 766,62 €	2 164 908,90	5,39
Fiscalité locale (731)		29 101 521,81 €		
Dotations et participations (74)	18 333 021,70 €	20 936 415,41 €	2 603 393,71	14,20
Autres produits de gestion courante(75)	865 958,83 €	1 628 440,88 €	762 482,05	88,05
Atténuation de charges(013)	123 406,75 €	167 596,91 €	44 190,16	35,81
Produits financiers (76)	927,30 €	1 452,77 €	525,47	56,67
Produits exceptionnels(77)	1 129 106,73 €	172 531,97 €	-956 574,76	-84,72
dont annulations de rattachements	131 842,96 €	298343,59 €	166 500,63	126,29
dont produits des cessions	370 000,00 €	170 740,00 €	-199 260,00	-53,85
Reprises sur amortissements et provisions (78)	33 424,57 €	312 471,56 €	279 046,99	834,86
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>63 400 950,97 €</b>	<b>68 378 959,04 €</b>	<b>4 978 008,07</b>	<b>7,85</b>
Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 308 487,23 €	391 000,17 €	-917 487,06	-70,12
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>64 709 438,20 €</b>	<b>68 769 959,21 €</b>	<b>4 060 521,01</b>	<b>6,28</b>

### A. Recettes générées par les services municipaux (Chapitre 70)

Les produits liés aux activités des services municipaux poursuivent leur reprise. Les participations financières de nos partenaires restent quant à elles stables.

Les recettes des produits de services augmentent de +2,92% au global (+11,83% en 2022).

#### 1. Direction des sports

	Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Usagers	Parc J. Vernier	94 598,62 €	91 735,01 €	-2 863,61	-3,03
	Piscines	162 281,51 €	160 396,86 €	-1 884,65	-1,16
	dont Entrées	101 385,31 €	92 209,86 €	-9 175,45	-9,05
	dont Activités annexes	60 896,20 €	68 187,00 €	7 290,80	11,97
	Manifestations sportives	31 895,74 €	29 327,00 €	-2 568,74	-8,05
	<b>Usagers</b>	<b>288 775,87 €</b>	<b>281 458,87 €</b>	<b>-7 317,00</b>	<b>-2,53</b>
Partenaires	Douais Agglo - Piscines	80 000 €	80 000 €	0,00	
	Manifestations sportives - participation Région	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00	
	Manifestations sportives - participation Département	2 400,00 €	2 400,00 €	0,00	
	Manifestations sportives - Mécénat	20 450,00 €	22 200,00 €	1 750,00	8,56
	<b>Partenaires</b>	<b>105 350,00 €</b>	<b>107 100,00 €</b>	<b>1 750,00</b>	<b>1,66</b>
<b>Total</b>	<b>394 125,87 €</b>	<b>388 558,87 €</b>	<b>-5 567,00</b>	<b>-1,41</b>	

Après plusieurs années marquées par la crise sanitaire, les recettes de la direction des sports se stabilisent, malgré la légère baisse enregistrée -7,3k€.

## 2. Directions culturelles

	Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Usagers	Conservatoire	314 154,31 €	278 253,93 €	-35 900	-11,43
	Théâtre	150 839,13 €	147 558,30 €	-3 281	-2,18
	Bibliothèque	4 513,08 €	4 288,40 €	-225	-4,98
	Musée	37 445,29 €	43 525,68 €	6 080	16,24
	<i>dont entrées</i>	22 162,50 €	22 429,00 €	267	1,20
	<i>dont locations de salles</i>		3 750,00 €	3 750	
	<i>dont ateliers</i>	9 547,00 €	12 702,90 €	3 156	33,06
	<i>dont catalogues</i>	5 735,79 €	4 643,78 €	-1 092	-19,04
	Archives (ateliers éducatifs, livres et photocopies)	1 189,55 €	491,40 €	-698	-58,69
	<b>Usagers</b>	<b>508 141,36 €</b>	<b>474 117,71 €</b>	<b>-34 023,65</b>	<b>-6,70</b>
Partenaires	Conservatoire	589 311,35 €	587 842,00 €	-1 469	-0,25
	<i>dont participation Région</i>	429 662,00 €	429 000,00 €	-662	-0,15
	<i>dont participation DRAC</i>	155 546,00 €	155 546,00 €	0	0,00
	<i>dont participation communes</i>	4 103,35 €	3 296,00 €	-807	-19,68
	<i>dont déplacements carillon ambulant</i>	10 863,50 €	10 231,36 €	-632	-5,82
	Bibliothèque	1 046,82 €	1 046,82 €	0	0,00
	<i>dont Mairie de Cuincy</i>	1 046,82 €	1 046,82 €	0	0,00
	<i>Contrat de Ville (Etat et Douaisis Agglo)</i>	11 600,00 €	0 €	-11 600	-100
	<b>Partenaires</b>	<b>601 958,17 €</b>	<b>588 888,82 €</b>	<b>-13 069,35</b>	<b>-2,17</b>
	<b>Total</b>	<b>1 110 099,53 €</b>	<b>1 063 006,53 €</b>	<b>-47 093,00</b>	<b>-4,24</b>

Les établissements culturels de la Ville sont en légère baisse de -3,23%, soit 35,4k€.

L'offre culturelle proposée par le musée conduit à une augmentation des recettes de +6k€, soit +16,24%, due à :

- la location des espaces du musée pour 3k€,
- un maintien des droits d'entrée au niveau de 2022,
- la dynamique des ateliers proposés : +33%, soit 3k€.

Au théâtre, au regard de l'arbitrage budgétaire sur le nombre de spectacles de la programmation culturelle proposée, la recette diminue légèrement compte tenu de la suppression d'une représentation.

La bibliothèque a des recettes stables avec la poursuite des actions auprès du public et de la braderie de livres.

Enfin, l'offre d'ateliers éducatifs des archives municipales reçoit toujours un bon accueil auprès des écoles. La recette diminue pourtant en raison du nombre de livres vendus en 2023.

Les recettes de nos partenaires restent stables.

### 3. Direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse

Les recettes de la direction sont notamment composées des prestations de la restauration collective, de la garderie, des accueils de loisirs.

	TARIFS ET REDEVANCES MUNICIPALES	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Usagers	Restauration	734 433,72 €	716 051,77 €	-18 381,95	-2,50
	Accueils de loisirs sans hébergement	130 056,29 €	137 949,26 €	7 892,97	6,07
	Séjours Ados et BAFA	9 539,00 €	7 871,54 €	-1 667,46	-17,48
	Études surveillées et activités périscolaires	112 617,10 €	107 157,29 €	-5 459,81	-4,85
	Classes transplantées de neige	32 980,95 €	31 505,76 €	-1 475,19	-4,47
	<b>Usagers</b>	<b>1 019 627,06 €</b>	<b>1 000 535,62 €</b>	<b>-19 091,44</b>	<b>-1,87</b>
Partenaires	Participation Département action "123 écoute moi, 123 comprends moi	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00	
	Droits d'accueil grèves	1 711,16 €	14 567,09 €	12 855,93	751,30
	Lycée E. Morin participation repas Région	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00	0,00
	Lycée E. Morin participation chauffage Région	175 000,00 €	174 000,00 €	-1 000,00	-0,57
	Participation ALSH Mairie de Râches	34 512,41 €	31 442,81 €	-3 069,60	-8,89
	CEJ / CTG	150 026,85 €	165 817,74 €	15 790,89	10,53
	Participations CAF extra-scolaire, péri-scolaire, dispositif LEA	287 109,59 €	311 028,48 €	23 918,89	8,33
	Subvention État Colonies apprenantes	15 200,00 €	6 640,00 €	-8 560,00	-56,32
	Participation CAF séjours ados	670,53 €	2 141,49 €	1 470,96	219,37
	Co-financement Cité éducative - Ville de Waziers	3 761,05 €	4 466,46 €	705,41	18,76
	Cité éducative	139 081,47 €	187 584,71 €	48 503,24	34,87
	<b>Partenaires</b>	<b>957 073,06 €</b>	<b>1 050 188,78 €</b>	<b>93 115,72</b>	<b>9,73</b>
	<b>Total</b>	<b>1 976 700,12 €</b>	<b>2 050 724,40 €</b>	<b>74 024,28</b>	<b>3,74</b>

Le travail mené par l'équipe municipale pour proposer une offre plus complète porte ses fruits. La fréquentation des différents services mis à disposition des douaisiens se stabilise malgré une légère baisse des participations des usagers de -1,87%% (-19k€).

Les financements de nos partenaires progressent de 9,73%, soit 93k€. Les augmentations concernent principalement des financements de la CAF au regard des projets proposés et de la fréquentation de nos structures.

Enfin, la Ville perçoit le remboursement des actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation de la Cité éducative « Douai-Waziers » soit 187k€. L'augmentation de +48,5k€ traduit la montée en puissance des actions portées par la Cité éducative.

### 4. Occupation du domaine public

#### a) Locations immobilières

Les locations immobilières progressent de 57k€, soit 6,63%.

Les recettes des locations de salles poursuivent leur progression avec une augmentation de 19,91%, soit 12,8k€ par rapport à 2022.

Les revalorisations de loyers annuels et la mise en location de nouveaux locaux tels que la chocolaterie Freguer, la pâtisserie Kulinaire by Kenza ou Surmesures production participent à l'augmentation de ce poste de recette.

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Evolution en €	Evolution en %
Chalet Parc Fenain	350,00 €	400,00 €	50,00	14,29
Chalets Douai d'hiver	2 890,00 €	4 608,00 €	1 718,00	59,45
Locations de salles	64 337,24 €	77 146,41 €	12 809,17	19,91
Locations habitations	166 878,07 €	161 890,62 €	-4 987,45	-2,99
Locations commerciales	631 502,39 €	679 292,26 €	47 789,87	7,57
Total	865 957,70 €	923 337,29 €	57 379,59	6,63

*b) Occupation de voirie*

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Droits de stationnement	526 342,64 €	600 226,68 €	73 884	15,12
Forfait post-stationnement	130 342,78 €	135 097,03 €	4 754	4,62
Occupations du domaine public (réseaux)	130 000,00 €	150 000,00 €	20 000	14,38
Droits de stationnement péniches	1 124,20 €	2 698,17 €	1 574	48,72
Abonnements marchés et forains	126 564,18 €	123 892,35 €	-2 672	-2,34
Total	914 373,80 €	1 011 914,23 €	97 540	10,67

Les recettes issues des marchés de plein air et des forains marquent une légère baisse mais le niveau de recettes reste stable par rapport à 2022 où il était revenu à un niveau d'avant crise sanitaire.

Les produits liés au stationnement progressent globalement de 12%, soit +78,6k€.

## B. Impôts et taxes (Chapitre 731)

### 1. Fiscalité directe

L'exercice 2023 marque la première année de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La recette des contributions directes enregistre une croissance de +5,73% par rapport à la recette constatée au compte administratif 2022, soit 1 457 014 €.

Cette évolution était de +3,38 % en 2022 par rapport à 2021 et 7,24 % en 2021 par rapport à 2020.

L'augmentation peut être générée :

- par la revalorisation forfaitaire votée par le législateur qui s'est établie en 2023 à +7,1 % (+3,40% en 2022 et 0,2% en 2021),
- par les variations physiques. Les variations physiques résultent notamment des changements intervenus dans les locaux imposables (locaux nouveaux, locaux vacants, locaux démolis...) ou dans leur affectation (habitation principale devenue secondaire ou inversement...).

### 2. Fiscalité indirecte

Les différents éléments composant la fiscalité indirecte s'élèvent à 2,26M€, en baisse de -4,54% (-107 909,10€)

Recettes fiscales indirectes	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Droits de mutation	1 350 593,62 €	973 985,05 €	-376 608,57	-27,88
Taxe sur l'électricité	726 785,92 €	1 012 711,81 €	285 925,89	39,34
Droits de place	126 564,18 €	123 892,35 €	-2 671,83	-2,11
Taxe sur la publicité extérieure	81 680,59 €	71 742,00 €	-9 938,59	-12,17
FNGIR	80 101,00 €	80 101,00 €	0,00	0,00
Taxe sur les spectacles	11 073,60 €	6 457,60 €	-4 616,00	-41,68
<b>TOTAL</b>	<b>2 376 798,91 €</b>	<b>2 268 889,81 €</b>	<b>-107 909,10</b>	<b>-4,54</b>

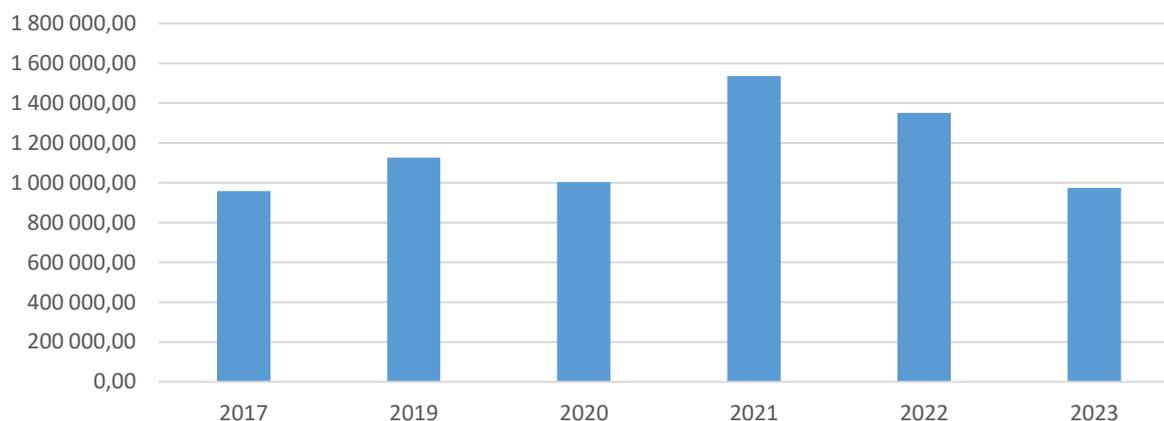
### 3. Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutations : 973k€ (1,3M€ en 2022)

Cet impôt qui frappe les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de propriété ou d'usufruit et dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat est le reflet de l'activité du marché immobilier.

Cette recette, dynamique entre 2019 et 2021, est impactée par le contexte économique et l'augmentation des taux d'intérêt du marché bancaire.

Ainsi, les produits de DMTO diminuent de -27,88 % par rapport à 2022 (-376k€).

## Evolution des droits de mutations entre 2019 et 2023



### 4. La taxe locale sur la consommation finale d'électricité : 1,01k€ (726k€ en 2022)

Cette taxe est due par les consommateurs d'énergie électrique.

Une réforme des modalités de versement est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ainsi, la Ville perçoit désormais cette recette via un versement de la direction régionale des finances publiques pour le montant correspondant à l'année civile.

Jusqu'alors, le versement intervenait directement de la part des consommateurs avec un décalage d'un trimestre.

En 2023, la Ville a perçu +285k€ de recettes supplémentaires au titre de :

- la taxe due pour l'exercice 2023,
- la taxe due pour le solde du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

### 5. La taxe locale sur la publicité extérieure : 71,7k€ (81,6k€ en 2022)

Cette taxe frappe les enseignes de plus de 12 m<sup>2</sup>, les pré-enseignes et les panneaux commerciaux.

La taxe a un léger effet incitatif sur la suppression de dispositifs publicitaires existants. La surface taxable avait baissé de plus de 10 % en 2016 du fait du départ de plusieurs grandes enseignes (Leroy-Merlin, Boulanger, Peugeot, Opel).

Entre 2022 et 2023, la taxe diminue de -9,9k€.

### 6. Mécanismes de garanties de ressources

Suite à la suppression de la taxe professionnelle à compter de 2010, l'article 78 de la loi de finances pour 2010 a instauré, à compter de 2011, deux mécanismes de garantie de ressources.

La loi de finances pour 2019 a remis en cause cet engagement de l'Etat en intégrant la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée qui regroupe les principaux concours financiers de l'État aux collectivités territoriales.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est maintenu au même niveau qu'en 2018 (80k€).

## C. Ressources extérieures

### 1. Ressources intercommunales (Chapitre 73)

#### *a) Attribution de compensation : 11,3M€*

Cette attribution compense la perte de taxe professionnelle, qui était perçue par la Ville jusqu'en 2001, et qui est perçue par Douais Agglo depuis 2002. Cette attribution est stable par nature. Une évolution de l'attribution de compensation ne pourrait se produire que dans le cas de nouveaux transferts de compétences et donc de charges entre la Ville et la communauté, dans un sens ou dans l'autre. Il est à noter qu'à partir de l'exercice 2016, une restitution aux communes des transferts de charges liées à la gestion des déchets ménagers a été mise en œuvre par Douais Agglo, qui a décidé de rétrocéder aux communes, sur une période de vingt années, ce transfert de charges. Pour Douai, ce montant cumulatif est de 4 138 € par an, ce qui vient abonder l'attribution de compensation.

Dans le cadre du transfert de la compétence tourisme à Douais Agglo (suite à la loi NOTRe), une somme totale de 405 395,38€ par an est retranchée de l'attribution de compensation depuis 2018. Cette perte de recette est compensée par la suppression des dépenses y afférent.

#### *b) Dotation de solidarité communautaire (DSC) : 1,2M€*

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2005 qui a défini une modification du régime de DSC applicable aux délocalisations d'entreprises existantes (11 sites depuis 2002), la DSC a été corrigée des montants de taxe d'habitation perçus par la Ville et générés par tout ou partie des logements installés sur les anciens sites d'entreprises. Il n'y a pas eu de variation depuis 2019 de cette dotation.

La péréquation horizontale repose sur la répartition des ressources fiscales des collectivités et ce pour l'ensemble des catégories de collectivités (groupements et leurs communes membres, départements, régions).

A ce titre, la Ville perçoit plusieurs fonds redistribués via différents partenaires :

#### *c) Le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)*

Créé par la loi de finances pour 2011 pour une mise en application en 2012, le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers ceux les plus défavorisés.

Le montant est en légère baisse de -21k€, soit -3,39% (Réalisé 2022 : 646 263 €).

#### *d) Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)*

Ce produit est réparti par le conseil départemental entre les communes et les EPCI à fiscalité propre défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges.

Le produit est en augmentation +25,02% en 2023 (Réalisé : 287 179 €) qui fait suite à la modification de la clé de répartition entre les communes et les EPCI.

#### *e) Dotation de solidarité communautaire part facultative*

Diminution du montant du FPIC reversé qui vient abonder la DSC.

Depuis 2022, la quote-part de la Ville de Douai pour la mise en place de la gratuité des transports publics est prélevée sur sa part FPIC transféré de Douais Agglo, soit un solde perçu de 140 856 €.

### 2. Péréquation horizontale (Chapitre 73)

La péréquation horizontale repose sur la répartition des ressources fiscales des collectivités et ce pour l'ensemble des catégories de collectivités (groupements et leurs communes membres, départements, régions).

A ce titre, la Ville perçoit plusieurs fonds redistribués via différents partenaires :

*a) Le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)*

Créé par la loi de finances pour 2011 pour une mise en application en 2012, le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers ceux les plus défavorisés.

Le montant est en légère baisse de -21k€, soit -3,39% (Réalisé 2022 : 646 263 €).

*b) Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)*

Ce produit est réparti par le conseil départemental entre les communes et les EPCI à fiscalité propre défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges.

Le produit est en augmentation +25,02% en 2023 (Réalisé : 287 179 €) qui fait suite à la modification de la clé de répartition entre les communes et les EPCI.

*c) Dotation de solidarité communautaire part facultative*

Diminution du montant du FPIC reversé qui vient abonder la DSC.

Depuis 2022, la quote-part de la Ville de Douai pour la mise en place de la gratuité des transports publics est prélevée sur sa part FPIC transféré de Douaisis Agglo, soit un solde perçu de 140 856 €.

### **3. Péréquation verticale (Chapitre 74)**

La péréquation verticale consiste pour l'État à répartir équitablement les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales. La répartition des dotations de péréquation fait intervenir des critères de ressources et de charges qui sont mis en œuvre soit au travers d'un système de parts soit par le biais d'un indice synthétique.

*a) Les principales dotations*

On constate une stabilité, (+246k€), qui tient compte de l'évolution des critères de calcul (dynamisme de population, critères de richesse de la population douaisienne et nationale), du relèvement du seuil d'écrêtement des recettes, qui passe de 0,85 fois le potentiel fiscal moyen par habitant constaté au niveau national à 0,75, et de l'augmentation de l'enveloppe annuelle de la dotation de solidarité urbaine.

❖ La dotation forfaitaire

Depuis 2018, le dynamisme de la population est le principal élément faisant varier le montant de la dotation.

La population DGF de la Ville continue à progresser en 2023 avec une variation de +242 habitants en 2023. Le recensement de la population DGF (dotation globale de fonctionnement) passe de 40 731 habitants à 40 973 pour 2023.

En 2023, la dotation forfaitaire notifiée est à hauteur de 6 364 372 €. Depuis 2019, la baisse de la population ralentissait. En 2023, l'évolution se stabilise ce qui permet un maintien de la DGF pour 2023.

❖ La dotation de solidarité urbaine

En 2017, la dotation de solidarité urbaine (DSU) a été réformée avec les objectifs d'un meilleur ciblage de cette dotation :

- la proportion des communes éligibles parmi celles de plus de 10 000 habitants a été ramenée à 2/3 au lieu de 3/4 actuellement,
- ses critères d'attribution ont été rénovés (poids accru du revenu moyen des habitants) : potentiel financier par habitant (30 %), proportion de logements sociaux (15 %), proportion de personnes couvertes par l'APL (30 %), revenu moyen par habitant (25 %).

Les critères « potentiel financier » et « proportion de logements sociaux » dans le calcul de l'indice sont malheureusement favorables financièrement.

La Ville de Douai est en 2023 au rang 105 (117 en 2020, 111 en 2021 et 113 en 2022) des Villes défavorisées de plus de 10 000 habitants. Plus une Ville est classée en début de liste, plus elle est défavorisée, plus elle bénéficiera de la part « cible » de la dotation de solidarité urbaine.

Après une augmentation de 12,72% (+0,22M€) en 2021 et de 2,63% (+0,22M€) en 2022, cette dotation est une nouvelle fois en augmentation de 2,69% (+0,22M€).

❖ La dotation nationale de péréquation

La DNP est constituée d'une part dite « principale » et d'une part dite « majoration » qui est liée au potentiel fiscal de la population. Jusqu'en 2018, la Ville de Douai percevait les deux parts.

Depuis 2019, la Ville ne perçoit que la part principale. Son montant diminue de 10k€ en 2023, soit -1,91%.

*b) Autres dotations*

Au titre de la péréquation verticale, la Ville perçoit également les dotations suivantes :

❖ Fonds de compensation de taxe sur la valeur ajoutée

C'est une dotation d'investissement versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA qu'ils supportent sur certaines dépenses réelles de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Les charges éligibles ont permis de dégager une recette de 86 721,83 €, en augmentation de 46,61% par rapport à 2022 (Réalisé 2022 : 59 149,44 €).

❖ Dotation globale de décentralisation

Cette dotation est destinée à compenser les dépenses des services municipaux en matière d'hygiène et de santé. Le montant de la DGD n'évolue plus depuis 2009. Le produit perçu est ainsi maintenu à hauteur de 156k€.

**D. Autres recettes**

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Evolution en €	Evolution en %
Annulations de mandats sur exercices antérieurs	626,20 €	1 791,97 €	1 165,77	186,17
Cessions	370 000,00 €	170 740,00 €	-199 260,00	-53,85
Pénalités de retard	9 679,00 €	24 234,47 €	14 555,47	150,38
Don pour plantations d'arbres	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00	-100,00
Recettes sur créances admises en non-valeur	480,37 €	119,19 €	-361,18	-75,19
Recettes exceptionnelles	78 753,26 €	91 269,85 €	12 516,59	15,89
Annulations de rattachements	131 842,96 €	298 343,59 €	166 500,63	126,29
Sinistres	308 582,95 €	163 375,44 €	-145 207,51	-47,06
Remboursements d'avoirs et recettes diverses	37 403,02 €	111 523,05 €	74 120,03	198,17
Remboursements sur charges de personnel	313 145,72 €	167 596,91 €	-145 548,81	-46,48
Provisions	33 424,57 €	312 471,56 €	279 046,99	834,86
Total	1 285 938,05 €	1 341 466,03 €	55 527,98	4,32

Le passage de la norme M14 à la nomenclature M57 conduit à un repérimétrage des chapitres 013, 75 et 77. Pour faciliter la comparaison, les recettes principales (hors produits des immeubles) sont présentées par thématique.

Hors cessions (156k€), le produit des autres recettes progresse de 4,32%, soit 55,5k€. Cette variation s'explique principalement par la reprise de provision à la suite de l'extinction du risque pour le contentieux Douaisis Agglo pour 300k€.

Au-delà, la Ville a perçu les recettes exceptionnelles suivantes :

Objet de la recette	Montant
Provision charges	122,00 €
Cessions véhicules	10 700,00 €
Cession licence IV le Marigny	4 000,00 €
Libéralités reçues	10 000,00 €
Vaisselle cassée	351,79 €
Taxes foncières et TEOM réclamées aux locataires	54 514,11 €
Remboursements de charges par les locataires	12 322,47 €
Autres	13 959,48 €
<b>Sous-Total Recettes exceptionnelles</b>	<b>105 969,85 €</b>
Remboursement d'avoir	111 523,05 €
<b>Sous-Total Remboursement d'avoirs</b>	<b>111 523,05 €</b>
<b>Total</b>	<b>217 492,90 €</b>

### III. Détails des dépenses de fonctionnement

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Charges à caractère général(011)	14 204 771,84 €	14 375 978,56 €	171 206,72	1,21
Charges de personnel(012)	31 679 162,91 €	33 200 304,13 €	1 521 141,22	4,80
Autres charges de gestion courante(65)	9 230 269,65 €	9 508 857,21 €	278 587,56	3,02
Atténuations de produits(014)	107 490,00 €	130 802,00 €	23 312,00	21,69
<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>55 221 694,40 €</b>	<b>57 215 941,90 €</b>	1 994 247,50	3,61
Charges financières(66)	847 978,52 €	825 713,98 €	-22 264,54	-2,63
<i>dont intérêts de la dette (hors ICNE)</i>	<i>888 357,59 €</i>	<i>867 949,84 €</i>	<i>-20 407,75</i>	<i>-2,30</i>
Charges exceptionnelles(67)	152 399,04 €	17 185,77 €	-135 213,27	-88,72
Dotations aux amortissements et provisions(68)	807 145,80 €	220 635,76 €	-586 510,04	-72,66
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>57 029 217,76 €</b>	<b>58 279 477,41 €</b>	<b>1 250 259,65</b>	<b>2,19</b>
Opérations d'ordre de transferts entre sections (042)	4 528 066,20 €	3 971 912,78 €	-556 153,42	-12,28
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>61 557 283,96 €</b>	<b>62 251 390,19 €</b>	<b>694 106,23</b>	<b>1,13</b>

#### A. Directions supports

##### 1. Ressources humaines

En 2023, les charges de personnel (chapitres 011 ; 012 et 65) ont augmenté de +4,64% de CA à CA, soit 34,01M€.

Cette augmentation doit être analysée au regard d'un contexte inflationniste qui impacte considérablement les ressources humaines même si ces « coups de pouce » sont favorables aux agents. Cette augmentation est également due aux choix que fait la Ville vis-à-vis de son personnel.

##### *a) Contexte d'inflation et réformes statutaires sur 2023*

Dans la continuité de 2022, des mesures gouvernementales ont pesé sur le budget de la Ville à hauteur de 555k€ :

- l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 1.5%,
- l'augmentation du SMIC à hauteur de 4.03%,
- la revalorisation des « bas de grille » jusqu'à 9 points majorés,
- le coût de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA),
- la revalorisation de la prise en charge des frais de transport.

##### *b) Choix de la Ville*

Malgré ce contexte contraint, la Ville a souhaité poursuivre des choix volontaristes tels que :

- mouvements de personnel,
- personnel en ALSH (animateurs supplémentaires + heures),
- poursuite des nominations stagiaires à la direction de l'enfance éducation jeunesse (travail sur la déprécarisation),
- préservation de la politique d'avancements de grade et promotion interne en faveur des agents,
- poursuite des actions bien-être santé au travail,
- poursuite de l'accompagnement personnalisé pour la montée en compétences des agents,

- participation supplémentaire de la Ville pour la restauration des agents municipaux : les agents disposent désormais de 3 lieux.

Pour maintenir le cap des orientations définies lors du vote du budget primitif et maîtriser l'évolution de la masse salariale, la Ville a mis en place :

- un pilotage du volume des heures supplémentaires qui a permis de réduire de -12,4%, soit 4 431 heures supplémentaires en moins représentant un coût de -100k€ pour la collectivité,
- une démarche de réduction du recours aux remplacements et à l'accroissement d'activités permettant une baisse de -19,19% du nombre d'équivalents temps plein, soit une baisse de 11,13 ETP représentant une charge de -38 355€.

## 2. Finances

### a) Atténuation de produits

Le montant des dégrèvements accordés par les services des impôts pour la taxe d'habitation sur les logements vacants est en augmentation : +23k€, soit +21,69% (réalisé 130 802€).

### b) Provisions

En 2023, la Ville a provisionné 218,3k€ dans le cadre :

- du procès pénal pour homicide involontaire Monsieur Delzenne : 200k€,
- du risque né du non recouvrement de recettes anciennes.

### c) Frais financiers

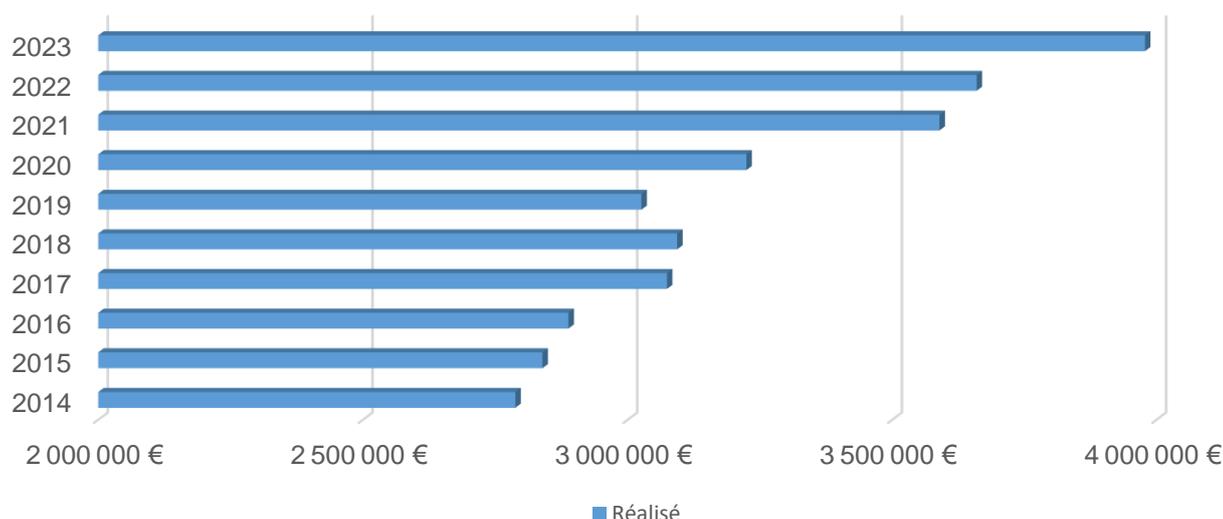
En 2023, la Ville n'a pas contracté d'emprunt. La charge de la dette diminue de -2,63%, soit 22,2k€.

### d) Subvention au CCAS

L'évolution s'explique par :

- une augmentation de la masse salariale liée aux réformes statutaires qui se sont imposées au CCAS comme à la Ville (augmentation du point d'indice, réforme Complément de Traitement Indiciaire pour les fonctions socio-éducative, augmentations du SMIC),
- le surcoût des dépenses d'alimentation,
- l'impact de l'inflation sur les dépenses d'énergie.

Evolution de la subvention d'équilibre du CCAS



### 3. Autres services

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Direction de l'informatique et des technologies de communication	359 772,13 €	390 221,91 €	30 449,78	8,46
Service administratif et juridique	370 988,44 €	369 030,17 €	-1 958,27	-0,53
Marchés publics	7 063,96 €	3 247,10 €	-3 816,86	-54,03
État civil	9 743,18 €	9 296,92 €	-446,26	-4,58
Direction générale des services	89 096,98 €	73 315,68 €	-15 781,30	-17,71
<b>Total</b>	<b>836 664,69 €</b>	<b>845 111,78 €</b>	<b>8 447,09</b>	<b>1,01</b>

Au global, les dépenses des autres services sont stables entre 2022 et 2023. Pris individuellement, on constate les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- Direction de l'informatique et des technologies de communication : les dépenses augmentent de 8,46% compte tenu des dépenses nécessaires à la sécurisation des outils informatiques notamment en ce qui concerne les contrats de maintenance des serveurs,
- Direction des affaires juridiques : la diminution des frais liés aux contentieux, la baisse des frais de fournitures administratives permettent de compenser la légère augmentation des contrats d'assurance,
- Direction générale des services : la baisse de -14k€, doit être retraitée d'une dépense exceptionnelle de 7k€ en 2022. Pour autant, malgré les augmentations des tarifs d'affranchissement, les frais de ce poste diminuent grâce aux démarches mises en œuvre pour rationaliser les envois -7k€,
- Direction de l'Etat civil : les dépenses sont en légère baisse de 4,58%,
- Direction des marchés publics : les crédits de la direction reviennent à leur niveau habituel après la prise en charge en 2022 de dépenses liées à des indemnités de résiliation.

## B. Directions techniques

### 1. Gestion du patrimoine

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Ateliers municipaux	1 565 976,23 €	1 529 224,50 €	-36 751,73	-2,35
Bâtiments	463 813,05 €	448 432,56 €	-15 380,49	-3,32
Environnement (fluides)	4 878 315,09 €	5 232 644,71 €	354 329,62	7,26
Voirie	94 139,62 €	108 816,23 €	14 676,61	15,59
<b>Total</b>	<b>7 002 243,99 €</b>	<b>7 319 118,00 €</b>	<b>316 874,01</b>	<b>4,53</b>

En 2023, les dépenses restent marquées par l'impact de l'inflation et de la crise énergétique.

Cette année encore, la principale augmentation concerne le budget « Environnement » qui est consacré en majeure partie par les dépenses liées aux fluides : eau, chauffage, électricité, gaz.

Au cours de l'année 2023, le prix des molécules de gaz et d'électricité a connu une augmentation impactant le budget de la Ville : +354k€, soit +7,26%. Si cette variation est conséquente pour les finances de la Ville, elle est moindre que celle envisagée lors de l'adoption du budget primitif.

Dans l'optique de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, des choix budgétaires ont été proposés lors de la préparation budgétaire 2023. La baisse des dépenses observée auprès des ateliers municipaux et des bâtiments s'inscrivent dans cette démarche. Au global, il faut noter une baisse des dépenses de -2,35%, soit -37k€.

La Direction de la voirie voit ses dépenses augmenter de +15,59%. Cette variation est liée à l'évolution des tarifs de stationnement (frais de paramétrage, impact sur les charges de l'ANTAI, etc.) et des frais généraux qui progressent.

## 2. Jardins et cadre de vie

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Espaces verts	1 075 893,45 €	1 028 176,20 €	-47 717,25	-4,44
Cadre de vie (Nettoisement)	531 865,63 €	572 220,62 €	40 354,99	7,59
<b>Total</b>	<b>1 607 759,08 €</b>	<b>1 600 396,82 €</b>	<b>61 957,06</b>	<b>3,85</b>

Le budget de la direction augmente fortement +3,85%. La principale variation concerne le contrat de collecte et de traitement des déchets.

## C. Direction de l'aménagement

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Urbanisme	37 253,94 €	22 523,16 €	-14 730,78	-39,54
Habitat	3 750,00 €		-3 750,00	-100,00
Commerce	18 099,32 €	27 504,56 €	9 405,24	51,96
<b>Total</b>	<b>59 103,26 €</b>	<b>50 027,72 €</b>	<b>-9 075,54</b>	<b>-15,36</b>

Pour les dépenses de la Direction du commerce, les charges évoluent de +9,4k€, soit +51,96% pour tenir compte de la montée en puissance de l'aide aux loyers pour les commerçants s'installant dans un périmètre défini.

Enfin, en ce qui concerne la direction de l'urbanisme les dépenses diminuent suite à la fin de la mission de l'externalisation d'une partie de l'instruction des permis de construire en 2022.

## D. Direction des affaires immobilières

Les dépenses intègrent les loyers dus par la Ville ainsi que les diagnostics et autres dépenses préalables aux cessions immobilières. L'intégration de nouveaux baux pour la Ville conduit à augmenter les dépenses de 52,2k€

## E. Direction des sports

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Salles de sports - gymnases	73 531,23 €	66 958,38 €	-6 572,85	-9,82
Piscines	4 451,37 €	15 299,24 €	10 847,87	70,90
Animations sportives	97 210,31 €	84 356,88 €	-12 853,43	-15,24
Parc J. Vernier	117 967,59 €	124 688,47 €	6 720,88	5,39
Fournitures diverses	19 605,46 €	20 863,69 €	1 258,23	6,03
<b>Total</b>	<b>312 765,96 €</b>	<b>312 166,66 €</b>	<b>-599,30</b>	<b>-0,19</b>

Au global des dépenses de la direction des sports sont stables. Cependant, les diverses variations s'expliquent par :

- Manifestation sportive : pas d'organisation du Raid de Gayant en 2023,
- Parc J. Vernier : effet de l'inflation sur le contrat de gardiennage du parc.

Les autres postes marquent les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

## F. Direction éducation, enfance et jeunesse

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Écoles maternelles	344 101,40 €	368 606,04 €	24 504,64	7,12
<i>dont contribution forfaitaire écoles privées</i>	<i>270 560,29 €</i>	<i>293 445,86 €</i>	<i>22 885,57</i>	<i>8,46</i>
Écoles élémentaires	402 114,91 €	391 863,56 €	-10 251,35	-2,55
<i>dont contribution forfaitaire écoles privées</i>	<i>298 011,95 €</i>	<i>284 411,28 €</i>	<i>-13 600,67</i>	<i>-4,56</i>
Restauration scolaire	833 711,87 €	932 466,00 €	98 754,13	11,85
Classes de neige et classes vertes	152 632,24 €	123 232,57 €	-29 399,67	-19,26
Colonies apprenantes	17 905,93 €	10 382,81 €	-7 523,12	-42,01
Brioche de Noël	23 226,34 €	25 954,04 €	2 727,70	11,74
Centres de loisirs	131 030,59 €	122 225,58 €	-8 805,01	-6,72
Séjours ados, BAFA, journée petite enfance	81 627,11 €	45 699,44 €	-35 927,67	-44,01
Versement aux associations Contrat Territorial Global	127 465,20 €	207 662,00 €	80 196,80	62,92
Cité éducative - prise en charge Ville 30%	60 771,88 €	105 625,75 €	44 853,87	73,81
Dépenses diverses (études, projets, ...)	49 735,02 €	19 366,06 €	-30 368,96	-61,06
<b>Total</b>	<b>2 224 322,49 €</b>	<b>2 353 083,85 €</b>	<b>128 761,36</b>	<b>5,79</b>

Au global, les dépenses évoluent de +5,79%, soit +128,7k€.

Cette augmentation marque l'engagement fort de la Ville en faveur des politiques publiques à destination de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse. Ces dépenses avaient été sanctuarisées dans le cadre des arbitrages budgétaires 2023.

Ainsi, on peut noter par exemple la montée en puissance des projets portés par la Ville pour la Cité éducative « Douai-Waziers » : + 44,8k€ (+73,81%), le reversement aux associations dans le cadre de la convention territoriale globale.

Au-delà, les charges de fonctionnement de la direction ont également été impactées par l'évolution des coûts des denrées alimentaires (+11,85%, soit env 100k€). Là encore des marges de manœuvres financières ont été dégagées pour permettre la prise en compte des coûts supplémentaires sans affecter le service rendu aux usagers.

## G. Direction démocratie participative et citoyenne

Les charges de fonctionnement augmentent 14,8k€, soit + 10%.

Le budget de fonctionnement de la direction a permis de mettre en œuvre les politiques publiques en faveur :

- de l'insertion professionnelle via l'organisation d'un mini chantier,
- de l'organisation au sein des conseils de quartier de formations à destination des membres,
- de la médiation sociale avec l'accompagnement des médiateurs.

## H. Directions de l'évènementiel et de la vie associative

### 1. Evènements gérés par le service

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en%
Fêtes de Gayant	258 879,80 €	278 185,88 €	19 306,08	7,46
Festival des Binbins	105 077,07 €	102 941,99 €	-2 135,08	-2,03
Géants d'ici et d'ailleurs	15 040,00 €	19 830,00 €	4 790,00	31,85
Fête de la musique	29 474,80 €	9 396,87 €	-20 077,93	-68,12
Douai d'hiver - Place d'Armes	222 435,41 €	256 689,06 €	34 253,65	15,40
Goûter de Noël aux aînés	23 466,25 €	24 167,99 €	701,74	2,99
Animations de rues	14 920,92 €		-14 920,92	-100,00
Journée verte	13 455,80 €	14 413,15 €	957,35	7,11
Cérémonie du 1er mai	5 838,50 €		-5 838,50	-100,00
Inaugurations	3 618,70 €	1 316,10 €	-2 302,60	-63,63
Vœux du Maire	13 733,44 €	8 020,05 €	-5 713,39	-41,60
FIGRA	38 822,90 €	49 247,16 €	10 424,26	26,85
Médailles de la famille		378,50 €	378,50	
Cérémonies patriotiques	28 226,30 €	25 942,26 €	-2 284,04	-8,09
Frais généraux (fournitures, entretien, maintenance, droits d'auteur...)	88 580,82 €	76 096,92 €	-12 483,90	-14,09
<b>Total</b>	<b>861 570,71 €</b>	<b>866 625,93 €</b>	<b>5 055,22</b>	<b>0,59</b>

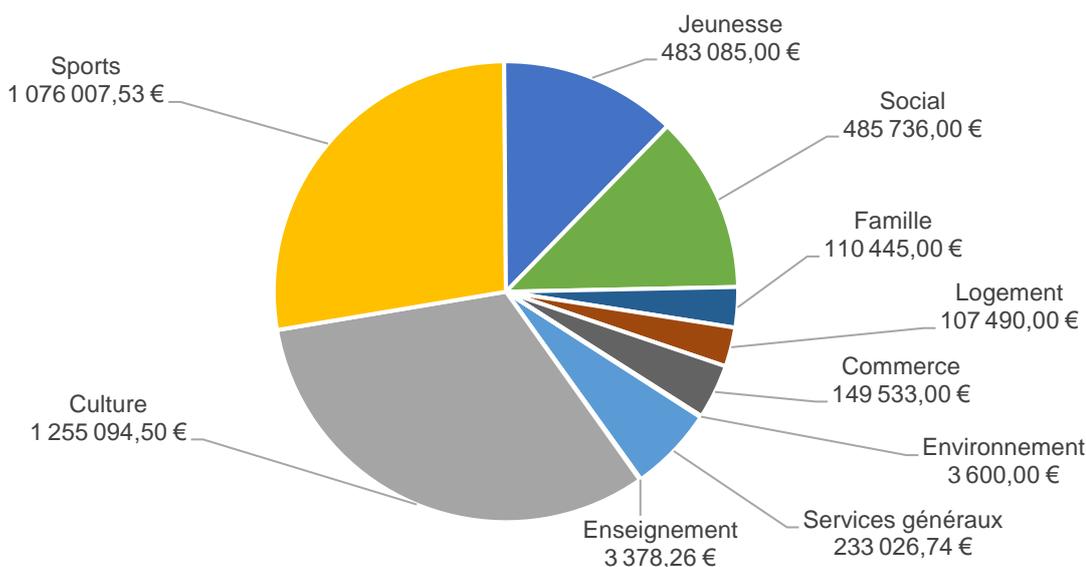
Les dépenses nécessaires à l'activité évènementielle de la Ville sont stables. Les arbitrages budgétaires sur certaines manifestations telles que la fête de la musique, la fête du 14 juillet permettent de compenser les augmentations inhérentes à l'inflation.

## 2. Vie associative

### a) Subvention de droit commun

	BP 2023	TOTAL BUDGETÉ (BP + DM + virements)	Mandaté 2023
<b>SPORTS</b>			
fonctionnement	1 038 050,00 €	1 078 511,82 €	1 076 007,53 €
investissement	45 500,00 €	74 583,00 €	37 432,66 €
exceptionnelles fonctionnement	0,00 €	0,00 €	5 300,00 €
<b>ASSOCIATIONS NON SPORTIVES</b>			
fonctionnement	2 846 053,00 €	2 805 591,18 €	2 831 388,50 €
investissement	51 453,00 €	67 053,00 €	27 249,68 €
exceptionnelles fonctionnement	55 000,00 €	55 000,00 €	44 596,44 €
exceptionnelles investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>			
<b>Fonctionnement</b>	<b>3 884 103,00 €</b>	<b>3 884 103,00 €</b>	<b>3 907 396,03 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>96 953,00 €</b>	<b>141 636,00 €</b>	<b>64 682,34 €</b>
<b>Fonctionnement exceptionnelles</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>49 896,44 €</b>
<b>Investissement exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Répartition des subventions de droit commun en 2023 en  
fonctionnement



b) Les dispositifs spécifiques

	<b>BP 2023</b>	<b>TOTAL BUDGÉTÉ (BP + DM+ virements)</b>	<b>Mandaté 2023</b>
<b><u>Service Participation Citoyenne</u></b>			
Politique de la Ville	115 000,00 €	95 512,10 €	38 449,90 €
fonds d'animation pour les quartiers	35 700,00 €	34 298,00 €	21 295,24 €
<b>Total</b>	<b>150 700,00 €</b>	<b>129 810,10 €</b>	<b>59 745,14 €</b>
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	15 000,00 €	15 000,00 €	293,02 €
CEJ	207 662,00 €	207 662,00 €	207 662,00 €
Bourses aux permis	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €
Subventions BAFA	1 758,00 €	1 758,00 €	1 500,00 €
Aides sociales à l'enfance	7 100,00 €	7 100,00 €	4 000,00 €
Subventions classes de neige, classes découvertes	500,00 €	500,00 €	460,00 €
Subventions séjours ados	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions projets aux écoles	5 000,00 €	5 000,00 €	4 934,90 €
Soutien aux commerçants	55 000,00 €	49 000,00 €	27 448,11 €
Subvention Scarpe Escaut	5 000,00 €	5 000,00 €	2 958,80 €
<b>TOTAL     Fonctionnement</b>	<b>453 720,00 €</b>	<b>426 830,10 €</b>	<b>309 001,97 €</b>
<b>TOTAL GENERAL 1) et 2)</b>			
<b>Fonctionnement</b>	<b>4 337 823,00 €</b>	<b>4 310 933,10 €</b>	<b>4 216 398,00 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>96 953,00 €</b>	<b>141 636,00 €</b>	<b>64 682,34 €</b>
<b>Fonctionnement exceptionnelles</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>49 896,44 €</b>
<b>Investissement exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

c) Récapitulatif 2021-2023

**Subventions de fonctionnement**

	Budgété	Mandaté
2014	4 134 621 €	4 134 621 €
2015	4 025 474 €	4 017 911 €
2016	4 196 184 €	4 175 781 €
2017	4 197 000 €	3 954 089 €
2018	3 967 000 €	3 911 083 €
2019	3 967 000 €	3 930 192 €
2020	4 150 000 €	3 931 135 €
2021	4 116 825 €	3 962 739 €
2022	4 253 421 €	4 181 121 €
2023	3 884 103 €	3 907 396 €

**Subventions exceptionnelles de fonctionnement**

	Budgété	Mandaté
2014	235 000 €	226 375 €
2015	304 753 €	261 355 €
2016	70 000 €	54 642 €
2017	80 000 €	73 080 €
2018	77 152 €	53 256 €
2019	203 057 €	161 200 €
2020	180 500 €	172 440 €
2021	80 000 €	42 030 €
2022	55 000 €	49 896 €
2023	55 000 €	49 896 €

**Subventions d'investissement**

	Budgété	Mandaté
2014	-	0
2015	-	0
2016	53 254 €	37 084 €
2017	50 000 €	16 186 €
2018	50 000 €	24 974 €
2019	50 000 €	31 917 €
2020	98 817 €	61 967 €
2021	99 888 €	59 601 €
2022	97 624,54 €	52 941,54 €
2023	141 636 €	64 682,34 €

**Subventions exceptionnelles d'investissement**

	Budgété	Mandaté
2014	-	0
2015	-	0
2016	4050 €	3 050 €
2017	11 000 €	5 970 €
2018	9 500 €	6 000 €
2019	22 000 €	9 000 €
2020	4 198 €	4 198 €
2021	25 000 €	800 €
2022	9 125,46 €	0
2023	0	0

**I. Communication**

La baisse des coûts s'explique principalement par le travail mené par la direction sur le coût des supports de communication (confection, distribution).

**J. Directions culturelles**

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Théâtre	495 218,83 €	412 058,83 €	-83 160	-16,79
Bibliothèque	58 434,53 €	47 348,43 €	-11 086	-18,97
Conservatoire	84 824,52 €	67 718,66 €	-17 106	-20,17
Musée	93 777,96 €	53 127,11 €	-40 651	-43,35
Archives	8 523,01 €	5 240,49 €	-3 283	-38,51
Total	740 778,85 €	585 493,52 €	-155 285	-20,96

Les dépenses des structures culturelles ont diminué de -20,96%.

Cette variation s'explique par la mise en œuvre de choix budgétaires et la réalisation de manifestations propre à l'année 2022 :

- au musée : la diminution des crédits s'explique par la particularité des crédits consommés en 2022 qui avaient été ouverts en perspective de l'exposition Duhem (préparation du catalogue, restauration d'œuvres),
- au théâtre : la saison culturelle proposée a fait l'objet d'un arbitrage quant au nombre de spectacles proposés, ce qui explique la variation des dépenses,
- au conservatoire : la diminution est due en partie par la régularisation de dépenses intervenues en 2022,
- à la bibliothèque : les arbitrages 2023 expliquent la variation des crédits,
- aux archives : en 2023, au-delà de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le service n'a pas présenté d'exposition nécessitant l'ouverture de crédits.

## IV. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement encaissées au CA 2023 (c'est-à-dire hors excédent de fonctionnement N-1 et hors amortissements) s'établissent à 8,21 M€.

Elles se composent des éléments suivants :

### A. Subventions d'équipements

Il s'agit de participations de l'État ou d'autres collectivités (Région, Département, Douaisis Agglo) ou entités aux opérations d'investissement portées par la Ville.

Parmi les plus importantes perçues en 2023, il convient de citer :

- Trame sombre : .....650 k€
- Église Notre-Dame : .....332 k€
- Salle de sports Tour des dames : .....282 k€
- Axe Bellain-Madeleine : .....132 k€
- Numérisation dans les écoles QPV : .....107 k€
- Aménagements résidence Gayant : .....108 k€
- Cour Oasis la Solitude : .....100 k€
- Aménagement restaurant scolaire B. Delattre : ..... 87 k€
- Couvertures Hôtel de Ville : .....70 k€

### B. Autres ressources propres d'investissement

#### 1. FCTVA

Pour les communes ayant souscrit au plan de relance en 2009, il est calculé sur la base des dépenses réalisées l'année précédente. La recette suit l'évolution des dépenses d'équipement. Ainsi en 2023, la Ville a pu bénéficier d'un versement d'un montant de 1,81 M€ soit +18,21% (+281k€).

#### 2. Autres recettes

##### *a) La taxe d'aménagement*

La Ville a perçu 230 k€ en 2023 contre 393 k€ en 2022. Elle est calculée par rapport au nombre de permis de construire et à la surface taxable. Le produit de cette taxe poursuit le fléchissement amorcé en 2022.

##### *b) La dotation forfaitaire des recettes d'amendes de police versées par l'Etat*

Il s'agit de la répartition des amendes de police perçues en 2022 et redistribuées en 2023. Le produit augmente cette année encore pour atteindre 286 k€ (+50k€ par rapport à 2022).

##### *c) Participations des propriétaires dans le cadre des opérations pour compte de tiers*

En 2023, il s'agit essentiellement de remboursement suite à des périls

## V. Les dépenses d'investissement

Décomposition	CA 2022	CA 2023	Évolution en €	Évolution en %
Dotations et fonds divers (remboursement taxes d'urbanisme) (10)	597 247,49 €	0,00 €	-597 247,49	
Emprunts et dettes assimilées (16)	3 671 213,32 €	3 711 003,45 €	39 790,13	1,08
Immobilisations incorporelles (20)	390 582,42 €	497 175,10 €	106 592,68	27,29
Immobilisations corporelles (21)	3 766 456,35 €	3 360 449,87 €	-406 006,48	-10,78
Immobilisations en cours (23)	8 814 081,59 €	7 901 680,16 €	-912 401,43	-10,35
Autres immobilisations financières (27)	101 184,00 €	78 648,17 €	-22 535,83	-22,27
Subventions d'équipement versées (204)	226 278,58 €	190 725,76 €	-35 552,82	-15,71
Travaux de mise hors péril d'immeubles (454)	22 974,05 €	43 189,27 €	20 215,22	87,99
Travaux d'insalubrité (4581)	1 374,00 €	60 002,80 €	58 628,80	4267,02
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 591 391,80 €</b>	<b>15 842 874,58 €</b>	<b>-1 748 517,22</b>	<b>-9,94</b>
Opérations d'ordre de transferts entre sections (040)	1 308 487,23 €	391 000,17 €	-917 487,06	-70,12
Opérations patrimoniales (041)	416 099,56 €	498 419,89 €	82 320,33	19,78
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 724 586,79 €</b>	<b>889 420,06 €</b>	<b>-835 166,73</b>	<b>-48,43</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 315 978,59 €</b>	<b>16 732 294,64 €</b>	<b>-2 583 683,95</b>	<b>-13,38</b>

En 2023, les principales composantes en sont :

- 7 901 680,16 € pour les travaux,
- 3 439 098,04 € pour les dépenses d'acquisitions et aménagements,
- 190 725,76 € pour les subventions d'équipement,
- 497 175,10 € pour les frais d'études, concessions, licences, brevets.

Il convient d'y ajouter les opérations pour comptes de tiers qui s'élèvent à 103 192,07 € (travaux de mise hors péril).

Les opérations de travaux (7,901 M€) ont été les suivantes dans les différents secteurs (en k€) :

SERVICES GÉNÉRAUX - ADMINISTRATION	950
Principales opérations réalisées en 2023	
Ateliers municipaux	73
Hôtel de Ville - travaux	672
Immeuble 23-39 rue de l'Université	20
Inspection primaire rue du Kiosque	2
Local famille Gayant rue de Lambres	2
Programmation P3/P2 - contrat d'exploitation	127
Salle la Solitude	2
Salon blanc	7
Services techniques 31-51 rue Léon Gambetta	38
Famille Gayant	7

<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>743</b>
Principales opérations réalisées en 2023	
École George Sand	6
École Jules Mousseron	32
École Leclerc de Hautecloque	2
École les Capucines	186
École Tour des dames	14
École Bernard Delattre	69
École les Blancs Mouchons	3
École Ferdinand Buisson	2
École François Lemaire	50
École Jean Andrieu	3
École Paul Painlevé	102
École Eugène Lenglet	15
École Denis Papin	175
Diverses écoles primaires	57
Cuisine centrale rue d'Albergotti	4
Pavillon Roux	23
<b>CULTURE</b>	<b>811</b>
Principales opérations réalisées en 2023	
Musique municipale	8
Conservatoire	21
École d'art	3
Église Notre-Dame de l'espérance Dorignies	12
Église Notre-Dame	384
Église Saint Jacques	4
Bibliothèque	105
Ancien hôpital militaire	51
Musée de la Chartreuse	23
Exposition Duhem	17
Archives municipales	13
Théâtre	5
Hippodrome	165
<b>SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>1 441</b>
Principales opérations réalisées en 2023	
Complexe sportif A. Gravelines	5
Complexe sportif M. Theuriet	59
Complexe sportif porte d'Arras	74
Salle de gym face au complexe sportif Gayant	183
Salle de sports T. Bouton	7
Salle de sports Tour des dames	989
Salle de sports E. Maillard rue des Wetz	48
Piscine Beausoleil	3
Piscine des Glacis	35
Faubourg d'Esquerchin	35
MJC	3

<b>INTERVENTIONS SOCIALES</b>	<b>39</b>
Principales opérations réalisées en 2023	
CCAS rue des Ferronniers - Installation RMI	2
Centre social Denis Cordonnier	9
Centre social Gayant	28
<b>FAMILLE</b>	<b>173</b>
Principales opérations réalisées en 2023	
Crèches et garderies	173
<b>LOGEMENT</b>	<b>5</b>
Principales opérations réalisées en 2023	
Parc privé de la collectivité	5
<b>AMÉNAGEMENT URBAIN</b>	<b>3 619</b>
Principales opérations réalisées en 2023	
Avenue de Metz	849
Avenue des Alizés - rue du Taon	87
Bandes cyclables	17
Dissimulation des réseaux	1
Divers travaux de voirie	86
Eau et assainissement	6
Éclairage public cité de la Templierie	1
Éclairage public cité de la Clochette	1
Éclairage public diverses rues	140
Éclairage public - Économies d'énergie	389
Itinéraires piétons/vélos	20
Jalonnement	3
Maison de proximité	121
Rue Berthe Garnier	108
Placette faubourg d'Esquerchin	15
Quartier Caux	222
Réduction de vitesse	124
Réfection de chaussées	196
Requalification rue de la Madeleine - rue de Bellain	65
Réservation de trottoirs aux piétons	96
Résidence Gayant	54
Rue Adrienne Bolland	10
Rue des Moineaux et des Pinsons	28
Rue Massenet	1
Sécurité sorties des écoles	29
Trame sombre	596
Travaux fontaine place d'Armes	38
Voie douce bord de Scarpe	316
<b>COMMERCE</b>	<b>120</b>
Principales opérations réalisées en 2023	
Immeuble 124 rue de Bellain	4
Immeuble la Charpente rue de la Mairie	116